

Québec explique son refus d'admettre les Ukrainiens ^[1]

Le ministère de la Famille du Québec n'a pas l'intention de permettre aux familles ukrainiennes fraîchement débarquées dans la province d'avoir accès aux garderies subventionnées lorsqu'une place est disponible.

Author: Berube, Nicolas

Source: La Presse

Format: Article

Publication Date: 29 Jun 2022

AVAILABILITY

Access online ^[2]

EXCERPTS

« Les mêmes critères s'appliquent pour déterminer l'admissibilité à la contribution réduite de tous les parents qui résident au Québec, y compris les ressortissants ukrainiens », note Bryan St-Louis, de la direction des communications du ministère de la Famille.

Les personnes accueillies au Canada en vertu de l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine ne sont pas admissibles à la contribution réduite puisqu'elles ne sont pas considérées comme des réfugiés et ne séjournent pas au Québec principalement pour y travailler, dit-il.

« Ces personnes ont toutefois accès aux services de garde offerts par les garderies non subventionnées, aux services offerts par les haltes-garderies ainsi qu'au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant. »

Incompréhension

Brigitte Carré, qui aide une famille ukrainienne dans ses démarches d'intégration au Québec, ne comprend pas la position de Québec.

« Le gouvernement dit que les Ukrainiens ne sont pas au Québec principalement pour y travailler. Bien, pourquoi ils sont ici, alors ? Ils sont en vacances ? Ils sont littéralement munis d'un visa de travail ! C'est absurde comme position. J'ai travaillé pendant 34 ans à la Direction de la protection de la jeunesse, mais je dois dire qu'une déclaration comme ça, c'est du jamais vu. »

Simon Landry, qui accueille bénévolement chez lui une famille de cinq Ukrainiens dans la région métropolitaine, juge « insensible » la position du gouvernement dans ce dossier.

« L'entêtement du gouvernement provincial à refuser l'accès aux Ukrainiens est déplorable. Le ministère de la Famille se réfugie derrière une formalité bureaucratique ridicule pour faire de la petite politique avec cet enjeu », dit-il.

M. Landry note qu'il n'est pas question de donner la priorité aux Ukrainiens et de les faire passer avant les autres familles qui attendent une place dans une garderie subventionnée.

« Personne ne demande un traitement de faveur. Il y a des endroits au Québec où avoir une place est difficile. Mais à Montréal, c'est possible d'avoir une place. Il y a des garderies qui sont prêtes à les prendre demain matin, mais qui ne peuvent pas, elles ont les mains liées par cette décision du Ministère. »

Il indique que les parents de la famille qu'il héberge ont finalement pu trouver une place à 45 \$ par jour pour leur fils de 2 ans, dans une garderie privée qui est « beaucoup moins intéressante » que la garderie subventionnée qui était prête à l'accueillir.

« Cette famille doit maintenant dépenser 225 \$ par semaine pour la garderie. C'est difficile pour eux. Le mari travaille, mais ne gagne pas un salaire faramineux, et la femme veut apprendre le français. Encore une fois, ce n'est pas par manque de place, c'est bureaucratique comme décision. »

Mme Carré note quant à elle qu'en Pologne, le gouvernement du Canada invite les Ukrainiens à venir au pays en leur disant qu'ils seront traités comme des citoyens à part entière. « Mais les Ukrainiens arrivent ici et se font fermer des portes. Ils ne sont pas traités comme des citoyens. C'est ça qui n'est pas correct dans ce dossier. »

Region: Quebec ^[3]

Tags: child care ^[4]

accessibility ^[5]

subsidy ^[6]

Links

[1] <https://childcarecanada.org/documents/child-care-news/22/07/qu%C3%A9bec-explique-son-refus-d%E2%80%99admettre-les-ukrainiens> [2]
<https://www.lapresse.ca/actualites/education/2022-06-29/garderies-subsidiees/quebec-explique-son-refus-d-admettre-les-ukrainiens.php> [3]
<https://childcarecanada.org/taxonomy/term/7855> [4] <https://childcarecanada.org/category/tags/child-care> [5]
<https://childcarecanada.org/category/tags/accessibility> [6] <https://childcarecanada.org/category/tags/subsidy>